

2023.40

## Centre Communal d'Action Sociale de Trouville sur Mer Conseil d'Administration du Jeudi 29 Juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 29 juin 2023 à 15 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Trouville sur Mer se sont réunis à la Mairie de Trouville sur Mer, sur convocation en date du 20 juin 2023 de Madame la Présidente, Sylvie de GAETANO.

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Représenté : 1 - Absents : 5 - Quorum : 8

### Étaient présents :

Mme Sylvie de GAETANO, Présidente - Mme Martine GUILLON, Vice-Présidente - M Lionel BOTTIN - M Jean-Eudes D'ACHON - M Guy de la BROUSSE - Mme Evelyne WACOGNE - Mme Marie BONHOMME - Mme Dominique VIGNESOULT - M Adrien KERSEBET -VEGEAIS

### Était représenté :

M Didier QUENOUILLE (pouvoir donné à Mme Martine GUILLON)

### Étaient excusés :

Mme Stéphanie FRESNAIS - M Pascal BULTEZ- Mme Sophie MOITIE

### Absent non excusé :

Mme Danielle PEGOT- CAPELLE- M Stéphane SABATHIER

### Secrétaire de séance :

Mme Martine GUILLON

## DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son Article L1612-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n° 2023.14 du 31 mars 2023 relative au vote du Budget Primitif 2023,

Considérant le besoin d'ajuster des crédits budgétaires sur l'exercice 2023,

### Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Adopte** la décision modificative n°2023-1 du budget principal du CCAS, comme suit :

D/R	I/F	Fonction	Nature	Chapitre	Libellé	Montant
R	F	02	7474	74	DOTATION ET PARTICIPATION - COMMUNES	33 000,00 €
D	F	02	6226	011	REMUNERATION D'INTERMEDIAIRE ET HONORAIRES	33 000,00€
					TOTAL	0,00 €

**La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale :**

- **informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen dans le délai de deux mois après sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet [www.télérecours.fr](http://www.télérecours.fr).

**Signature de l'Elu Référent :**



la Présidente  
*Sylvie de Gaetano*  
Sylvie de GAETANO



*La secrétaire  
de séance*  
*Martine  
Guillon*